

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lancement du premier appel à projets « Lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale » doté d'un montant de 2.250.000 euros

La ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la lutte contre la pauvreté et de Beliris, **Karine Lalieux**, le secrétaire d'Etat chargé de la Loterie Nationale, **Sammy Mahdi** et le CEO de la Loterie Nationale, **Jannie Haek**, ont présenté ce mercredi 16 mars le premier appel à projets « **lutte contre la pauvreté et inclusion sociale** ».

Toutes les associations actives dans le domaine pourront introduire une candidature **pour cet appel à projets doté d'un montant de 2.250.000 euros**.

#### Deux thématiques particulières ont été retenues.

D'une part, des initiatives qui visent à faire participer des groupes vulnérables, en particulier les familles monoparentales, à **des activités culturelles et sportives**. Il s'agit d'une manière positive et constructive de toucher ce groupe cible en vue de le sortir de son isolement social et de contribuer à moyen ou long terme à le sortir du cercle vicieux de la pauvreté.

D'autre part, des initiatives qui misent sur la prévention de la pauvreté et de l'isolement social par le **soutien scolaire des enfants dans des écoles de devoirs ou la mise en place de modules d'apprentissage et d'accompagnement d'une gestion financière saine**. Ici aussi, il s'agit d'une manière durable de provoquer un changement sur le long terme.

Toutes les associations non commerciales actives dans le secteur peuvent introduire un projet pour un montant maximal de 25.000€. Tous les éléments concrets, règlement, formulaire d'inscription, étapes pour l'introduction d'un projet, etc, sont consultables à l'adresse suivante [Appel à projets - Loterie Nationale \(loterie-nationale.be\)](https://www.loterie-nationale.be/appel-a-projets)

Les dossiers doivent être introduits avant le 29 avril 2022 à 12 heures. Le jury se réunira dans les semaines suivantes pour sélectionner les projets lauréats.

« Dans notre pays, 44% des familles monoparentales sont directement confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, un taux plus de deux fois supérieur à celui de la moyenne belge. Les enfants en sont évidemment les premières victimes. Grâce à cet appel à projets, nous allons soutenir des actions visant ces publics particulièrement vulnérables face aux crises successives pour les aider à sortir de la spirale de l'isolement social. L'appel à projets s'inscrit dans une dynamique plus large de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Car au même titre que nous défendons une société zéro carbone, nous continuerons à nous battre pour une société zéro pauvreté, indique la ministre **Karine Lalieux**.

« Avec le nouveau contrat de gestion de la Loterie nationale, 200 millions d'euros pourront être distribués aux bonnes causes chaque année, soit 15 millions de plus qu'auparavant. Cela fait de la Loterie Nationale un partenaire particulièrement important pour les associations de lutte contre la pauvreté et les organisations du secteur culturel et sportif. Avec des appels à projets séparés en coopération avec la société civile, nous voulons travailler de manière encore plus approfondie sur des thèmes spécifiques. De cette façon, nous augmentons la visibilité de certains thèmes et problèmes sociétaux et nous augmentons l'impact effectif de la Loterie Nationale sur le terrain », poursuit le secrétaire d'état **Sammy Mahdi**.

« Cet appel à projets s'inscrit parfaitement dans les valeurs et la mission de la Loterie Nationale, à savoir retourner 100% de ses bénéfices à la société et ainsi avoir ainsi un impact positif sur la collectivité et le vivre-ensemble », indique **Jannie Haek**, administrateur délégué de la Loterie Nationale.

Plus d'informations  
Jérémy Demeyer - 0486 35 64 00  
[Jeremie.demeyer@loterie-nationale.be](mailto:Jeremie.demeyer@loterie-nationale.be)

